

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

DELIBERATION

OBJET : ZAC de Kerdroual – déclassement partiel de la voie communale de Kerdroual au chemin de la Laiterie et classement d'une voie nouvelle située au nord de la ZAC

Rapporteur : Patrick GARGAM

Par délibération du 8 février 2007, le conseil municipal de Plœmeur a approuvé le bilan de la concertation préalable à la réalisation de la ZAC de Kerdroual ainsi que le dossier de création de celle-ci.

Lors de sa séance du 27 septembre 2007, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation.

Dans le cadre de l'aménagement de cette zone, la voie communale de Kerdroual au chemin de la Laiterie sera partiellement reprise dans la desserte interne de la ZAC. Le tronçon situé entre les lots n°4 et 5 sera intégré dans le lot n°5, pour une partie, et requalifié pour les déplacements en mode doux.

Cette réalisation a pour conséquence un changement de destination de la voie actuelle qui sera remplacée par la voie située au nord de la ZAC correspondant à l'emplacement réservé n°10 du PLU.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- DECIDE du déclassement de la voie communale située dans le périmètre de la ZAC de Kerdroual ;
- DECIDE du classement de la voie nouvelle située au nord de la ZAC ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'adjoint délégué,

Patrick GARGAM